

Belval  
Le Puid  
Le Mont  
Senones  
Mousse  
Le Saulcy  
Saint Stail  
Grandrupt  
Le Vermont  
Vieux Moulin  
Moyenmoutier  
La Petite Raon  
Ménil de Senones

## Découverte en Pays de Senones

## Sommaire

Le contrat paysage 2005-2007 s'achève	p2
Avancée des projets d'AFP du territoire	p2-3
Les projets de remises en état agricole de parcelles ont la cote !	p3
La 1 <sup>ère</sup> tranche de restauration du Rabodeau s'achève !	p4
La 6 <sup>ème</sup> tranche de travaux du petit patrimoine rural est terminée	p4-5
Une exposition photo itinérante sur le paysage de la vallée bientôt chez vous !	p5
Des projets scolaires de sensibilisation à l'environnement	p5-6
La révision de la réglementation des boisements en projet	p6-7
Les sites naturels remarquables de la vallée du Rabodeau	p7-10
Jeux	p11-12

bonne et agréable lecture !

## Le contrat paysage 2005-2007 s'achève

Ce contrat entre la Communauté de Communes et les partenaires financiers, l'Etat, la Région Lorraine, le Département des Vosges, succède aux propositions d'actions émises lors de l'élaboration du Plan de Paysage en 2003.

Il comportait 5 actions principales :

- Restauration du petit patrimoine rural (fontaines, lavoirs, calvaires)
- Restauration du cours d'eau Le Rabodeau et de ses affluents
- Création et accompagnement de deux Associations Foncières Pastorales (voir la lettre du paysage n°1)
- Opération « Recomposition des paysages » auprès des particuliers et des communes (voir la lettre du paysage n°2)
- Communication et sensibilisation autour du programme d'actions du Plan de Paysage (réalisation d'une brochure sur le contenu du plan paysage disponible aujourd'hui en mairie, diffusion d'une lettre du paysage biannuelle, actions auprès des scolaires)

Dans ce contrat où une partie du volet animation est financée par la Région Lorraine, la Communauté de Communes définit et programme les actions qu'elle souhaite mettre en place durant ces trois prochaines années. Ainsi, les différents financeurs pourront se préparer en temps

voulu aux différentes sollicitations financières concernant ces actions.

Ce contrat paysage d'une durée de trois ans est renouvelable une fois. De nouvelles orientations en complément des actions en cours ne sont pas à exclure. La signature du prochain contrat est prévue pour le début de l'année 2008.

**Directeur de la publication :**  
Pierre SCHOUB  
**Responsable de la rédaction :**  
Claude BROCARD  
**Charte graphique :**  
Veranis Communication  
**Dépôt légal :** décembre 2007  
**Numéro ISSN :** 1955-8309

## Avancée des projets d'Associations Foncières Pastorales du territoire

### • L'AFP « du Grandrupt » à Grandrupt

Créée en juin 2007 par arrêté préfectoral, cette AFP de 40 ha va commencer la première des quatre tranches de travaux une fois l'accord des financeurs sur le programme.

Pour toutes les tranches d'une durée chacune d'un an et demi, il sera question de broyer des parcelles, de les ensemercer, de poser de nouvelles clotûres, d'effectuer des réfections ou création de fossés, de planter des arbres ou arbustes, etc...



Après mise en concurrence des entreprises, les chantiers pourront démarrer, permettant d'avoir rapidement les premiers impacts positifs sur le paysage.

Le travail bénévole (coupe de bois de chauffage par exemple) pourra quant à lui débiter dès que les accords de subventions auront été octroyés à l'association.

Cette première tranche permettra d'ouvrir et d'éclaircir le paysage autour de la ferme exploitée par Mr Siegenfuhr, située au cœur du village (voir photo ci-dessous).



- **L'AFP de « la Motelotte » à Belval, Le Saulcy et Le Mont**

L'enquête publique sollicitant l'avis de la population sur ce projet de réouverture paysagère et de remise en valeur des terres agricoles s'est déroulée du vendredi 16 novembre au samedi 8 décembre sous la responsabilité du commissaire enquêteur.

La constitution de cette AFP se poursuit normalement, ce qui permettra la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive le samedi 12 janvier 2008 après avis

favorable du préfet au vu du rapport du commissaire enquêteur.

L'autorisation écrite des propriétaires pour la moitié des surfaces concernées est une condition nécessaire à la création de l'AFP.

L'ouverture du paysage aux abords de la RD 424 est un des objectifs de ce projet d'environ 70 ha. Ci-dessous, une des parties du projet photographiée depuis la route entre Le Mont et Le Saulcy.



Autre objectif : l'amélioration de la qualité des terres suite aux dégâts de la tempête.



Parcelles visibles depuis la RD 424

### Les projets de remise en état agricole de parcelles ont la cote !

Année 2007	Retrait de dossier, renseignements	Dossier en cours d'instruction	Broyage réalisé ou à réaliser
Belval	1		
Grandrupt			
Menil de Senones			
Le Mont			
Moussey			
Moyenmoutier	1	1	3
La Petite Raon			
Le Puid			
Saint Stail	1		1
Le Saulcy			
Senones			1
Le Vermont			
Vieux Moulin	1		1
<b>Surface totale concernée</b>	<b>6,5ha</b>	<b>2ha</b>	<b>5,4ha</b>

L'année 2007 a été très satisfaisante au titre de cette action puisque 11 personnes ont contacté le chargé de mission Paysage en vue de réaliser leur projet.

Il est rappelé que le Conseil Général des Vosges aide à hauteur de 50% la remise en état agricole de terrains (broyage de la friche ou des souches, préparation du sol, ensemencement, pose de clôtures).

Il est précisé que les frais de notaire sont pris en considération si l'acquisition a eu lieu depuis moins d'un an.



Voici un aménagement réalisé cette année par la commune de Moyenmoutier.



Site avant travaux

Après travaux



Rappel des conditions nécessaires :

- La parcelle doit présenter un intérêt paysager et doit correspondre aux zones à rouvrir identifiées dans le plan de paysage (consultable dans votre mairie ou à la Communauté de Communes).
- La parcelle doit être située en zone non constructible.
- Les bénéficiaires doivent s'engager à entretenir au moins pendant 5 ans les terrains pour lesquels une aide leur a été accordée.

**Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec Mathieu DEMANGE, le chargé de mission paysage, au 03 29 57 92 29.**

## La 1<sup>ère</sup> tranche de restauration du Rabodeau est achevée !

Les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche du Programme de Restauration du Rabodeau sont terminés.

Les riverains et les élus municipaux ont été invités à constater, sous la conduite du maître d'œuvre Louis Didier MORET représentant la DDAF, les travaux réalisés par l'association d'insertion Etudes et Chantiers Lorraine :

- enlèvement d'encombres,
- élagage léger ou soutenu selon les besoins,
- récépage petits et gros diamètres,
- protections végétales de berges,
- plantations,
- éclaircies de résineux.



*Présentation aux élus et riverains d'une protection de berge végétale à La Petite Raon*

Pour ne pas abîmer l'accès au stade et au terrain de football à Moyenmoutier, Etudes et Chantiers a fait appel pour les opérations de débardage à un professionnel qui utilise des chevaux.



Nous avons donc pu voir travailler Noisette, une jument ardennaise, capable de tirer quatre fois son poids.



L'ensemble de ces travaux a été financé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'Union Européenne au titre de Leader + et l'AREL (Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine).

Deux tranches de travaux de génie civil (démontage d'ouvrages, protection de berge minérale...) devraient suivre en 2008 et 2009.

## La 6<sup>ème</sup> tranche de travaux du petit patrimoine rural est terminée !

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, des travaux de restauration du Petit Patrimoine Rural ont été engagés dans la commune de Le Puid.



Le Mont, Ménil de Senones et Moussey étaient également concernés par cette 6<sup>ème</sup> tranche de restauration (réfection de charpente, zinguerie, enduit intérieur et extérieur pour les fontaines couvertes, dallage et évacuations de trop plein, pose de nouveaux bassins et « moines »).

Ce programme a concerné 6 fontaines à Le Puid, une à Moussey, une à Ménil de Senones et un calvaire remis en valeur à Le Mont.

Habituellement en grès, deux fontaines sont en granit à Le Puid et Moussey.

Cette restauration a été permise grâce au soutien financier de l'Union Européenne au titre de Leader+, du Conseil régional de Lorraine et du Conseil Général des Vosges.

Fontaine du Spénot à Le Puid



Avant



Après

Fontaine du Haut à Le Puid



Avant travaux



Après travaux

### Une exposition photo itinérante sur le paysage de la vallée bientôt chez vous !

Composée de photos d'amateurs, cette exposition présente différents éléments constituant le paysage de la vallée du Rabodeau (bâtiment, rivière, arbre, maison, etc...).

Afin de la rendre accessible à tous, elle sera visible dans les mairies.

Même s'il ne s'agit en aucun cas d'un concours, vous aurez l'occasion de choisir votre photo préférée.

Trois expositions thématiques viendront compléter les clichés amateurs :

- les travaux réalisés pour la restauration du Rabodeau,
- l'architecture locale du village de Le Saulcy,

- l'exploitation des carrières de granite (carrière des Roches Margot par exemple) de 1900 à nos jours.



L'objectif de cette exposition est de sensibiliser la population au paysage par le biais de la photographie, de recenser les personnes intéressées et d'obtenir une photothèque pour l'illustrer des dossiers techniques de la Communauté de Communes.

### Des projets scolaires de sensibilisation à l'environnement

Pour l'année scolaire 2006/2007, dans le cadre de la mise en place de projets scolaires d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable, trois écoles ont sensibilisé les élèves à leur environnement proche :

- A Moyennoutier, élèves et instituteurs de l'école du Rabodeau ont travaillé sur la faune et la flore autour du ruisseau de la Ravines.



réalisation d'une exposition



- A Senones, l'école **Perrin Sand** a étudié la filière bois (de la germination de la graine à la transformation en scierie).



fabrication d'un objet bois



réalisation d'une exposition

- A Senones, l'école **Faller** a sensibilisé les enfants à la nature sur un parcours pédestre en lisière de forêt.

Installation de panneaux vides en bois pour attirer l'attention du jeune promeneur sur le paysage



## La révision de la réglementation des boisements en projet

La réglementation des boisements est un aménagement foncier qui permet par l'élaboration d'un zonage communal ou intercommunal de définir des périmètres dans lesquels les plantations d'essences forestières sont soumises à réglementation. Actuellement, 397

communes vosgiennes ont bénéficié de cet aménagement.

En tant que maître d'ouvrage, le Conseil Général des Vosges participe au financement des procédures (diagnostic; réalisation des plans...) et assure l'organisation et le suivi de l'action.

La Communauté de Communes, soucieuse de l'amélioration et de la pérennité du paysage, s'est positionnée par délibération du 26 janvier 2005 pour réaliser une révision de la réglementation des boisements sur son territoire. La majorité des communes sont dotés d'une réglementation des boisements depuis les années 60, d'autres ne le sont pas encore.

Cette opération confortera notre Plan Paysage et complètera parfaitement la remise en état agricole de terrains par les Associations Foncières Pastorales et par des propriétaires privés ou publics.

Il sera nécessaire de constituer une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) dans chaque localité. Celle-ci sera composée d'élus municipaux, de représentants de propriétaires fonciers, de propriétaires sylviculteurs, d'exploitants agricoles, d'associations de protection de l'environnement, du Conseil Général... Elle sera présidée par un commissaire enquêteur.

La CCAF formalise un projet de zonage et propose des mesures associées qui seront soumises à enquête publique. Les membres de la CCAF veillent à ce que

tous les enjeux économiques, paysagers, socioculturels et environnementaux soient pris en considération dans le projet. Son rôle est majeur !

Ce qui décline pour la suite de la procédure, le schéma suivant :

1. Constitution des Commissions Communales d'Aménagement Foncier (CCAF)
2. Réunion des CCAF (proposition des périmètres)
3. Enquête publique
4. Sur proposition des CCAF, prise de l'arrêté du Président du Conseil Général des Vosges définissant les périmètres et les distances de recul

Au final, on obtiendra une carte des réglementations des boisements comprenant trois types de zones :

- **zones interdites** : plantation nouvelle ou reboisement après coupe rase interdits.
- **zones réglementées** : travaux de plantations ou de reboisements peuvent être autorisés, selon les essences introduites et les distances de recul des plantations définies par la CCAF.
- **zones libres** : Aucune interdiction ou limitation de plantations ne peut être prononcée.

Dans les communes qui bénéficient de la nouvelle réglementation des boisements (depuis 2003) en cas de non entretien des parcelles qui n'ont pas été autorisées à



être boisées ou reboisées, afin d'éviter le boisement naturel par régénération, le code rural prévoit la possibilité d'imposer d'office les travaux de débroussaillage (article R.126-11).

La Communauté de Communes espère être parmi les territoires prioritaires afin de commencer cette longue démarche à la fin de l'année 2008. Une première approche de communication est donc réalisée à travers ce document. Dossier à suivre...

### Les sites naturels remarquables de la vallée du Rabodeau

Cette Lettre du Paysage n°3 souhaite particulièrement informer et sensibiliser les habitants à la richesse faunistique et floristique recensée par des naturalistes dans la vallée du Rabodeau et reconnue par des institutions telles que l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

Toutefois, n'excluons pas les espaces naturels dits ordinaires (prairies, cours d'eau, espaces boisés) non recensés.

Vous pourrez constater qu'il existe plusieurs types de protection pour un site naturel remarquable. Ainsi, sur le territoire de la Communauté de Communes, on dénombre deux Z.N.I.E.F.F, cinq E.N.S, une Z.P.S et une zone Natura 2000.

Quelles sont les différences entre ces sigles ?

### ➤ Z.N.I.E.F.F : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Il identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature.

Il n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel. Des inventaires plus approfondis permettent de déterminer le niveau d'importance de protection qui le caractérise.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- **la ZNIEFF de type I** : secteur de grand intérêt biologique ou écologique présent sur un petit espace.
- **la ZNIEFF de type II** : grand ensemble naturel riche et peu modifié, offrant des potentialités biologiques importantes. Cet ensemble peut contenir plusieurs ZNIEFF de type I.

Deux Z.N.I.E.F.F de type I se trouvent sur notre territoire :

« **Deux aulnaies dans la vallée de Ravine** » localisées sur les communes de Moyenmoutier et Senones.

Il s'agit de deux vallons perpendiculaires à la vallée de la Ravine constitués principalement d'aulnes et qui abritent des espèces rares en Lorraine : Lycopode sélagine et Osmonde royale.



*Osmonde royale*  
(*Osmunda regalis*)



*Lycopode sélagine*  
(*Huperzia selago*)

« **Vallon dit de Malfosse** » à Moyenmoutier.

Il s'agit d'une station forestière caractérisée par la présence d'espèces végétales peu communes dans les Vosges telles « l'Hyménophylle de Tunbridge », protégées au niveau national et le « Lycopode à feuilles de genévrier ».

Une station forestière est une étendue de terrain de surface variable sur laquelle les conditions écologiques sont relativement homogènes. Ces conditions écologiques sont la nature du sol, le climat et la



topographie. Ici, l'humidité et l'acidité du sol dans notre vallée permettent le développement de ces espèces.



*l'Hyménophylle de Tunbridge*  
(*Hymenophyllum tunbrigense*)



*Lycopode à feuilles de genévrier*  
(*Lycopodium annotinum*)

Pour plus de renseignements :

<http://www.lorraine.environnement.gouv.fr/>

### ➤ **E.N.S : Espace Naturel Sensible**

Depuis 1982, les Conseils Généraux sont compétents pour « élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles ». Les sites vosgiens sont recensés dans un inventaire initié en 1995 lequel est régulièrement réactualisé. Ils entrent dans la catégorie « ENS » s'ils remplissent de nombreux critères. Certains ENS sont également des ZNIEFF. En 1995, 340 sites ont été recensés et plus de 400 aujourd'hui.

Pour financer ces opérations, les départements peuvent instaurer une taxe et mettre en place un droit de préemption. Cependant, dans les Vosges, ces deux outils n'ont pas été utilisés et c'est

seulement si les propriétaires de terrains ENS sont volontaires qu'une action de préservation peut avoir lieu.

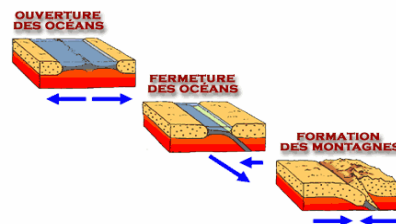
A ce jour, plus de 20 sites sont préservés à long terme et pour la plupart, ils accueillent du public. ([www.vosges.fr](http://www.vosges.fr))

7 ENS dont les deux aulnaies dans la vallée de Ravine et le vallon dit de Malfosse sont recensés sur notre territoire.

### «**Dévon-Dinantien de Moyenmoutier**».

(étage de l'ère Primaire intermédiaire entre le Dévonien et le Carbonifère)

Site idéal pour présenter des formations orogéniques (formation des montagnes) des Vosges du Nord, qui résultent de la collision entre deux plaques continentales avec émission de roches volcaniques explosives (roches pyroclastiques).



### «**Tourbière de Prayé**» à Moussey

Cette tourbière est une des seules tourbières acides bien conservées du secteur nord-est des Vosges. Elle renferme une espèce d'intérêt national la

Rossolis à feuilles rondes, et des espèces d'intérêt régional comme la Listère en cœur et la Linaigrette engainante.



*Linaigrette engainante*  
(*Eriophorum vaginatum*)



*Listère en cœur*  
(*Listera cordata*)



*Rossolis à feuilles rondes*  
(*Drosera rotundifolia*)

### «**La carrière des Roches Margot**» à Senones

(que vous aurez l'occasion de découvrir plus amplement lors de l'exposition photo)

Le site correspond à une carrière, ouverte dans le « granite de Senones ». Il s'agit d'un granite porphyroïde présentant des cristaux de grande taille dispersés au sein de minéraux de taille plus petite) à beaux cristaux de feldspaths potassiques roses (voir photo ci-dessous).



Photo de 1904, collection M. GENTY



Aujourd'hui, les déchets des tailles suite à l'exploitation du granite sont devenus des gîtes pour les renards et les trous d'eau des habitats adaptés aux crapauds et salamandres.



**«Prairies hygrophiles et montagnardes» sur la commune de Saint Stail.**

C'est une prairie montagnarde humide colonisée par des bouleaux et saules. Le sol est constitué de tourbe qui est un produit fossile (non renouvelable) résultant de la décomposition de mousses et d'herbes coupantes (carex) dans un milieu saturé en eau.



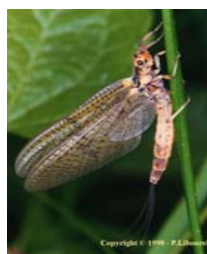
*Exemple d'une prairie hygrophile*

**« Ruisseau de Grandrupt » sur les communes de Grandrupt et la Petite Raon.**

Dans cet affluent du Rabodeau ont été relevées sept espèces d'Ephémères, classiques de ce genre de milieu et connues pour leur durée de vie très brève (de quelques heures à quelques jours)



*Le ruisseau de Grandrupt au centre du village*



*Une éphémère*

➤ **site Natura 2000**



Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Union Européenne s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires à travers deux directives :

- **La directive « Oiseaux »**

Elle propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZSP).

- **La directive « Habitats faune flore »**

Elle établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection.

Notre territoire est inclus dans une Z.P.S d'une superficie de 26 413 ha, en raison de la présence d'au moins six espèces de la directive Oiseaux que sont le Grand Tétrás (photo 1), le Pic noir (2), la

Gélinotte des bois (3), la Chouette de Tengmalm (4), le Faucon pèlerin (5) et la Pie-grièche écorcheur (6).



1



2



3



4



5



6

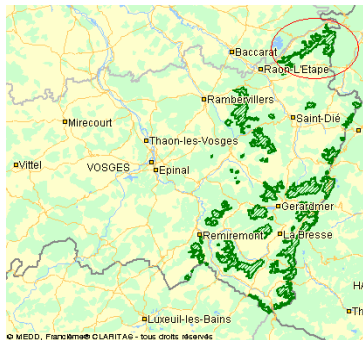
En l'occurrence, il est important de conserver l'habitat de ces espèces afin d'assurer leur survie.

Le Grand Tétrás est l'espèce phare de cette ZPS. C'est aussi l'espèce la plus menacée car en régression constante. Il ne reste plus que trois noyaux de population, dont deux d'entre eux sont centrés sur les réserves naturelles de Tanet-Gazon du Faing et de Ventron.

La ZPS devrait permettre entre autre d'ouvrir des « couloirs » et développer des zones relais afin d'éviter que les quelques individus ne disparaissent. Ainsi, les échanges entre populations peuvent avoir lieu et les risques notamment de consanguinité sont réduits (trop de liens de parenté entre les individus reproducteurs



nuisant à la qualité de l'espèce). Protéger l'habitat revient à protéger l'espèce.



Périmètre de la ZPS

### Constitution de l'habitat de cette zone :

- Forêts mixtes (constituées à la fois de conifères et de feuillus) à 90%
- Forêts caducifoliées (formées majoritairement de hêtres plus ou moins combinés aux chênes, aux charmes et à d'autres essences) à 5%
- pelouses alpines (appelées chaumes au niveau local) et sub-alpines (hautes chaumes) à 3%
- marais, bas marais, tourbières à 2%

Pour de plus amples informations : <http://www.natura2000.fr/>

N'oublions pas effectivement nos chaumes : milieu naturel propre aux moyennes montagnes. Ce sont des prairies d'altitude destinées jadis aux pâturages, où la flore locale doit s'adapter à des conditions météorologiques difficiles : vents forts, froid, neige, exposition au soleil. Elle est composée de graminées et d'arbustes bas (myrtilles,

airelles, callunes). Certes, notre territoire ne possède pas de chaumes naturelles comme on l'entend dans les Hautes Vosges mais plutôt des prairies d'altitude constituées suite à la tempête de 1999. Les fortes densités de cervidés empêchent les jeunes graines de feuillus ou de conifères de germer et de se développer davantage.



Photo prise sur le site des « hautes loges »

Ces espaces sont des sites privilégiés pour des oiseaux nicheurs au sol tels que les alouettes (photo ci-dessous) et les pipits.



Les prairies naturelles du col de Prayé sont bien connues des passionnés de la nature, qui se donnent rendez vous chaque année en septembre pour écouter le brame du cerf.

Pour clore cette information sur les espaces naturels qui nous entourent, voici un commentaire d'un particulier passionné de flore, Mr Denis CARTIER de Celles sur Plaine, qui prospecte la vallée depuis plusieurs années.

*« Votre territoire est en grande partie assis sur des formations gréseuses donnant naissance à des sols acides. On associe souvent ces formations géologiques à une faible diversité floristique. Il faut bien reconnaître que la diversité des espèces rencontrées reste globalement faible mais la vallée du Rabodeau possède des espèces végétales d'une très grande rareté à l'échelle du territoire national (évoquées dans les pages précédentes). Il faut également souligner que de Moussey jusqu'au col de Prayé, on rencontre une grande diversité de Bryophytes (mousses). On appelle entre nous ce type de zone un "hot spot" (= zone présentant une biodiversité exceptionnelle). Malheureusement, on ne peut que regretter que cette biodiversité soit en danger face à l'invasion de la Renouée du Japon ou encore de la Balsamine de l'Himalaya. Enfin, une sortie est organisée chaque année le dernier dimanche d'août par l'association des botanistes lorrains (FLORAINE), avec pour thème : la découverte des fougères du Val-de-Senones. »*



Balsamine de l'Himalaya



Renouée du Japon



## Les p'tits jeux

### Jeu n°1 : ENTOURE TOUS LES NOMS DES ANIMAUX QUI VIVENT DANS LA FORET VOSGIENNE

Le chevreuil      L'éléphant      Le blaireau

La carpe

La chouette      Le lynx      La girafe

Le sanglier      La poule      Le grand tétaras

Le cerf      Le bison

### Jeu n°2 : REMPLIS LA BULLE

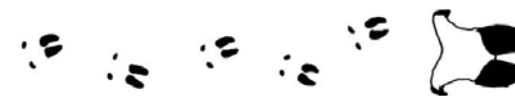
Je m'appelle le R\_\_\_\_ D.  
 Je suis un M\_\_\_\_ E.  
 Je vis dans la F\_\_\_\_ T.  
 Je me nourris principalement de S\_\_\_\_ S et  
 de L\_\_\_\_ S et j'aime les F\_\_\_\_ S en été  
 Mon corps est recouvert de P\_\_\_\_ S



### Jeu n°3 : Comment s'appelle...

- 1) La femelle du coq : la P\_\_\_\_ E  
 La femelle du cerf : la B\_\_\_\_ E
- 2) Le mâle de l'oie : le J\_\_\_\_ S  
 Le mâle de la jument : l' E\_\_\_\_ N
- 3) Les petits du sanglier : les M\_\_\_\_ S  
 Les petits du lapin : les L\_\_\_\_ X

### Jeu n°4 : relie les traces de pas de ses animaux avec leur image



a

1.



b

2.



c

3.

### Réponses :

Jeu n°1 : le chevreuil, le blaireau, le lynx, la chouette, le sanglier, le grand tétaras et le cerf

Jeu n°2 : renard, mammifère, forêt, souris et lapins, fruits, poils

Jeu n°3 : 1) poule, biche 2) jars, étalon 3) marcassins, lapereaux

Jeu n°4 : 1. avec c , 2 avec a , 3 avec b



Pour les 4 images suivantes, trouvez le nom qui correspond à l'aspect de la fleur.



1 .....



2 .....



3 .....



4 .....

Indices : le bouton d'or (*Ranunculus bulbosus*) / le bleuet (*Centaurea cyanus*) / la monnaie du pape (*Lunaria annua*) / l'ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*)

Editée avec le soutien financier de la Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine, du Conseil Régional de Lorraine et du Conseil Général des Vosges.



CONSEIL GÉNÉRAL



des Vosges

charte pour l'environnement



Remerciements au Conservatoire des Sites Lorrains et aux services espaces naturels du Conseil Général et de la DIREN pour leur contribution à cette édition.

